

## MORBIHAN HABITAT

6, avenue Edgar DEGAS – CS 62291 – 56008 VANNES CEDEX  
Téléphone : 02 97 43 82 00 – Fax : 02 97 43 82 61 – Siret 27560004700011  
<http://www.morbihan.habitat.fr> Email : [marches@morbihan-habitat.fr](mailto:marches@morbihan-habitat.fr)

---

### OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Mode de passation : **Procédure adaptée passée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique**

**Objet : Déconstruction de 15 logements - Résidence « Guen Froust » à GRAND-CHAMP – Phase 2 (ESI 364).** (Affaire 26S0088)

#### **Marché comportant des clauses d'insertion.**

La durée d'exécution globale de l'ensemble des marchés est de (y compris la période de préparation, les congés et 20 jours ouvrés d'intempéries) 6 mois à compter de l'ordre de service.

#### **Visite obligatoire des lieux :**

Les candidats doivent **obligatoirement** effectuer une visite des lieux d'exécution du marché.

À l'issue de cette visite obligatoire :

- Une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre.

Les candidats désirant se rendre sur les lieux d'exécution devront s'adresser à :

Monsieur BARGAIN Erwan – Référent technique – Service Patrimoine – [e.bargain@morbihan-habitat.fr](mailto:e.bargain@morbihan-habitat.fr).

Pour cela, l'entreprise devra impérativement adresser un mail au responsable technique de ce dossier afin de se rendre avec un représentant de Morbihan Habitat et GALENA CONSEIL sur le site de GRAND-CHAMP « Guen Froust » avant le **23 juin 2026-12h00**.

L'objet/titre du mail de l'entreprise devra préciser « DEMANDE DE VISITE démolition GRAND-CHAMP »

MORBIHAN HABITAT convoquera alors sur site chaque entreprise ayant fait préalablement une demande de RDV, **le mardi 30 juin 2026 (entre 10h00 et 12h00)** – sur un créneau défini par ses soins et avec une heure de convocation individuelle (pas de RDV collectif). La durée du RDV avec MORBIHAN HABITAT est d'environ 20 minutes.

Le site sera donc accessible aux entreprises pendant ces 2 heures.

A l'issue de cette visite, il sera remis à chaque entreprise présente une attestation de passage qui devra impérativement figurer dans le dossier d'offre.

Présence obligatoire :

- D'un conducteur de travaux et/ou d'un métreur en capacité de représenter l'entreprise de démolition
- D'un conducteur de travaux et/ou métreur en capacité de représenter l'entreprise qui réalisera les travaux de désamiantage / déplombage

Toutes les entreprises ayant un SIRET différent devront obligatoirement solliciter un RDV par mail auprès de MORBIHAN HABITAT.

Seules les entreprises ayant assisté à cette visite sur site pourront répondre au présent dossier.

**Nota :** En cas d'absence de l'entreprise de désamiantage/déplombage lors de la visite, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.

Les entreprises de désamiantage devront également se soumettre à cette procédure de demande de RDV.

**Dossier de consultation à retirer :** par voie électronique à l'adresse suivante, site de MORBIHAN HABITAT : <http://www.morbihan-habitat.fr>.

**Date de remise des offres : le 21 JUILLET 2026 à 13H00.**

Pour tout renseignement, le candidat devra faire une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation MARCHES SECURISES via notre profil acheteur <http://www.morbihan-habitat.fr> (espace entreprise).

Avis d'appel à la concurrence transmis le 08/06/2026.